

Nos réf. : CRAT/14/AV.489
AB/LP

Le 18 septembre 2014

Avis de la CRAT relatif à la demande de permis unique pour la mise en conformité d'une installation de fabrication d'émulsion non allégée à ANTOING

Conformément à l'article R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur :

- le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er}, § 1^{er}, alinéa 2 du CWATUPE ;
- la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement.

1. CONTEXTE DU PROJET

Breve description du projet : Mise en conformité administrative d'une installation existante de fabrication d'émulsion non allégée (matière de base aux explosifs civils en carrière) et aménagement d'un muret autour de la dalle existante

Demande : Permis unique

Localisation : A Antoing, sur le site des Carrières d'Antoing

Situation au plan de secteur : Zone d'extraction

Demandeur : Transmate s.a., Antoing

Auteur de l'étude : Incitec, Basècles

Date de réception du dossier : 18 juillet 2014

2. AVIS

2.1. Avis sur le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er} du CWATUPE

La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Elle relève que la présente demande de permis unique porte sur la mise en conformité administrative des installations. Aucun changement ne sera apporté à l'activité actuelle. Le projet n'aura dès lors aucun impact supplémentaire sur le milieu environnant. De plus, diverses mesures particulières de sécurité et de prévention sont mises en œuvre. Les impacts peuvent être considérés comme négligeables.

Inscrite en zone d'extraction au sein des carrières d'Antoing et sous le niveau du terrain naturel, l'installation de fabrication est imperceptible depuis l'extérieur du site.

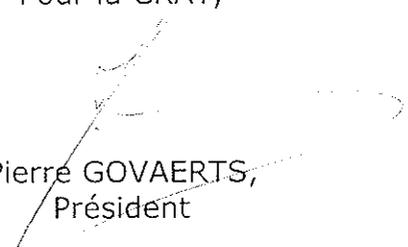
La Commission relève enfin que l'activité constitue un maillon de la chaîne de l'industrie extractive et souligne sa proximité avec la clientèle.

2.2. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président